

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2170

5 septembre 2013

SOMMAIRE

1645644 Luxembourg S.à r.l.	104142	ILG S.A.	104138
2M Toitures Sàrl	104141	Imm. Lux S.A.	104138
a_BAHN S.à r.l.	104141	Immobilière Green Park S.A.	104139
Almagest Funds SICAV	104133	Immochelle	104142
Almagest Funds SICAV	104134	Industrial Investment Services S.à r.l.	104137
Almagest Funds SICAV	104134	Institut de Beauté Cleopatra S.à r.l.	104136
Altice Africa S.à r.l.	104135	Inter European Finance S.A.	104144
Altice Securities S.à r.l.	104133	International Car Exchange	104135
Altilux-TP s.à r.l.	104134	INVESCO Management S.A.	104135
Arclin Lux Holdings S.à r.l.	104133	Investissements Finances Participations S.A.	104136
Arten	104132	JACOBS Luxembourg S.à r.l.	104143
Asia Green Property S.à r.l.	104114	Medihold S.A.	104146
Aximo VI S.A.	104132	Mediobanca International (Luxembourg) S.A.	104144
Bar do Brasil S.à r.l.	104159	Meloc Sàrl	104146
Be Ready S.à r.l.	104135	Menaa S.A.	104145
Croix Realty S.A.	104146	Merac	104145
East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF	104158	Metis Investments S.à r.l.	104131
Ecolab Lux 9 S.à r.l.	104160	MH Finance S.à r.l.	104132
Eren S.A.	104130	Millepertuis S.à r.l.	104156
Funwood Media S.à r.l.	104131	Monheim Investments S.à r.l.	104145
Gridway S.A.	104142	MVJ S.A.	104131
Guyan	104143	Nord Concept S.A.	104144
HBP Muelheim S.à r.l.	104139	Queensgate Investments I Holdco 2 S.à r.l.	104146
Hideki S.à r.l.	104137	Tailo Investments S.A.	104140
Hiva Holding S.A. SPF	104137	Technet Investment Holding SPF	104141
Holden Recoveries III S.à r.l.	104143	Thaic S.A.	104140
Holden Recoveries VIII S.à r.l.	104140	Torlake Holding Luxembourg S.A.	104156
Holden Recoveries VII S.à r.l.	104140	Woad Partners S.à r.l.	104129
Holden Recoveries VI S.à r.l.	104139		
I.F.A. International Finance Assistance Holding S.A.	104136		
IFC S.A.	104138		

Asia Green Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 178.973.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

D&S Asia Green Property Fund II, S.A. SIF-SICAV, a public limited liability company incorporated and governed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF) subject to the Luxembourg law of February 13th, 2007 (as amended) relating to specialized investment funds, having its registered office address at 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 175.124, here represented by Mr. Juerg Syz, with professional address at Asylstrasse 77, 8032 Zurich, Switzerland, and Mr. Marcel Van Laetem, with professional address at 4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, acting as the empowered directors of D&S Asia Green Property Fund II, S.A. SIF-SICAV, by virtue of the related board of directors' resolutions taken on July 16th, 2013.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Object, Duration, Name, Registered Office.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, administration, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Asia Green Property S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

In the event that the manager or, in the case of several managers, the board of managers determine(s) that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the

Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

The Company may set-up offices and branches, both in Luxembourg and abroad, by decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The subscribed share capital is set at one hundred fifty thousand Hong Kong Dollars (HKD 150,000.-) represented by one hundred fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each (hereafter, each referred to as "Share" and collectively as "Shares"), which are divided into:

- One hundred thirty-two thousand (132,000) class A shares (hereafter the "Class A Shares") with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class B shares (hereafter the "Class B Shares") with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class C shares (hereafter the "Class C Shares") with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class D shares (hereafter the "Class D Shares") with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class E shares (hereafter the "Class E Shares") with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class F shares (hereafter the "Class F Shares") with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class G shares (hereafter the "Class G Shares") with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class H shares (hereafter the "Class H Shares") with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class I shares (hereafter the "Class I Shares") with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class J shares (hereafter the "Class J Shares") with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

(hereafter, each referred to as "Class of Shares" and collectively as "Classes of Shares").

In addition to the subscribed share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital.

7.1. The capital may be increased in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or, if the Company comprises of several shareholders, by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

7.2. The terms used in this article 7.2 hereof, shall have the meaning set forth below:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be repurchased and cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, and (iii) the amount of the Preferred Dividend calculated in accordance with article 21.6 of these Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PD)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be repurchased and cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

PD = the amount of the Preferred Dividend calculated in accordance with the article 21.6 of these Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled, by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares.

Total Cancellation Amount means the amount corresponding to the profit arising from the realization of an underlying property of the Company as decreased by the amount of the Preferred Dividend, to be determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the board of managers and approved by the general meeting of shareholder, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class B Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders with respect to the Class of Shares to be repurchased and cancelled, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares repurchased and cancelled.

Art. 8. Shares.

8.1. The Shares are indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of these Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholders and entitles its owner to one vote at the general meetings of shareholders.

8.2. Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares of the

Company must acquire a proportionate amount of Shares in each Class of Shares issued and then outstanding.

When the Company has a sole shareholder, subject to the limitations contained in this article, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, subject to the limitations contained in this article, the Shares may be transferred freely amongst shareholders but the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the subscribed share capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole Class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to article 7.2, no shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any Class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate amount of Shares in each other Class of Shares then held by the transferring shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to, or accepted by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

8.4. The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or, if the Company comprises of several shareholders, by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's/agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his/her place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers only in the presence of the extraordinary reasons which shall be explained in the power of attorney itself.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email with at least 24 hours' written notice (save for an emergency), provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. In the event of an emergency, the nature and the reasons thereof shall be mentioned in the notice of meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated. Nevertheless, the participation in a meeting by different means of communication (other than being physically present) is allowed only in the presence of extraordinary reasons which shall be explained in the related board resolutions.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Nevertheless, a written decision can be used only in the presence of extraordinary reasons which shall be explained in the resolution itself.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his/her heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence

or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he/she shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The provisions of preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the board of managers concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company. Nevertheless, the decisions of the shareholders can be taken by a vote in writing only in the presence of the extraordinary reasons which shall be explained in the decision itself.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, are held in Luxembourg City. They may be held abroad only if, in the judgment of the board of managers, which is final, the circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares present/represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each Share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on April 1st of each year and ends on March 31st of the following year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits.

21.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

21.2. Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

21.3. After allocation to the legal reserve, the shareholders shall determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each Share of the same Class entitling to the same proportion in such distributions.

21.4. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of the dividend distribution corresponding to the profit arising from the realization of an underlying property.

21.5. Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with article 7.2 and 8 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution corresponding to the profit arising from the realization of an underlying property shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially the Class I Shares).

21.6. For the purposes of calculating the Total Cancellation Amount, the "Preferred Dividend" shall be the amount of total distribution to which the holders of the outstanding Classes of Shares (except for the last Class of Shares to be repurchased at that time) would be entitled together in accordance with article 21.4 as from the issue date of the relevant Classes of Shares until the relevant repurchase date but excluding any days for which a dividend distribution has already been declared to the holders of such Classes of Shares (if any).

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim Accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The interim dividends are paid in the order of priority prescribed in article 21.4 of the Articles;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers; and
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five per cent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve unless such legal reserve has been fully constituted in accordance with article 21 of these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in article 21 hereof.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on March 31st, 2014.

Subscription - Payment

D&S Asia Green Property Fund, S.A. SIF-SICAV, prenamed, represented by Mr. Juerg Syz and Mr. Marcel Van Laetem, empowered directors, declared to subscribe to one hundred fifty thousand (150,000) Shares as follows:

- All one hundred thirty-two thousand (132,000) Class A Shares with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each are subscribed for a total subscription value of one hundred thirty-two thousand Hong Kong Dollars (HKD 132,000.-);
- All two thousand (2,000) Class B Shares with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each are subscribed for a total subscription value of two thousand Hong Kong Dollars (HKD 2,000.-);
- All two thousand (2,000) Class C Shares with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each are subscribed for a total subscription value of two thousand Hong Kong Dollars (HKD 2,000.-);
- All two thousand (2,000) Class D Shares with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each are subscribed for a total subscription value of two thousand Hong Kong Dollars (HKD 2,000.-);
- All two thousand (2,000) Class E Shares with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each are subscribed for a total subscription value of two thousand Hong Kong Dollars (HKD 2,000.-);
- All two thousand (2,000) Class F Shares with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each are subscribed for a total subscription value of two thousand Hong Kong Dollars (HKD 2,000.-);
- All two thousand (2,000) Class G Shares with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each are subscribed for a total subscription value of two thousand Hong Kong Dollars (HKD 2,000.-);
- All two thousand (2,000) Class H Shares with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each are subscribed for a total subscription value of two thousand Hong Kong Dollars (HKD 2,000.-);
- All two thousand (2,000) Class I Shares with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each are subscribed for a total subscription value of two thousand Hong Kong Dollars (HKD 2,000.-); and
- All two thousand (2,000) Class J Shares with a nominal value of one Hong Kong Dollar (HKD 1.-) each are subscribed for a total subscription value of two thousand Hong Kong Dollars (HKD 2,000.-).

All the above-mentioned Shares whose aggregate subscription value amounts to one hundred fifty thousand Hong Kong Dollars (HKD 150,000.-) have been fully paid-up by contribution in cash so that the amount of one hundred fifty thousand Hong Kong Dollars (HKD 150,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

Category A Managers:

- Mr. Juerg Syz, manager, born on January 29th, 1977, in Zurich, Switzerland, with professional address at Asylstrasse 77, 8032 Zurich, Switzerland;
- Mr. Andrew Goodridge, manager, born on May 12th, 1973, in Mexico City, Mexico, with professional address at 291 Fumin Rd, Suite 706, 200031 Shanghai, People's Republic of China; and

Category B Manager:

- Mr. Marcel Van Laetem, manager, born on August 24th, 1952, in Meise, Belgium, with professional address at 34, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the registered office address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

D&S Asia Green Property Fund II, S.A. SIF-SICAV, une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF) soumise à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007, (telle que modifiée) relative aux fonds d'investissement spécialisés, ayant son siège social au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.124, représentée par Monsieur Juerg Syz, ayant son adresse professionnelle à Asylstrasse 77, 8032 Zurich, Suisse, et Monsieur Marcel Van Laetem, ayant son adresse professionnelle au 4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité d'administrateurs dûment autorisés de D&S Asia Green Property Fund II, S.A. SIF-SICAV, en vertu de la décision du conseil d'administration adoptée le 16 juillet 2013.

Laquelle partie comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er} . Forme, Objet, Durée, Dénomination, Siège.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut, cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, l'administration, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS», d'obligations et de «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Asia Green Property S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estime que des événements politiques ou militaires extraordinaires, ayant des conséquences sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur la facilité de communication entre ce siège social et des personnes à l'étranger, ont lieu ou sont imminents, le siège social peut, temporairement, être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

La Société peut établir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, par décision des gérants ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante mille Dollars Hong-Kongais (150.000,- DHK) représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune (ci-après, chacune individuellement une «Part Sociale», et collectivement les «Parts Sociales») qui sont divisées en:

- Cent trente-deux mille (132.000) parts sociales de classe A (ci-après les «Parts Sociales de Classe A») d'une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe B (ci-après les «Parts Sociales de Classe B») d'une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe C (ci-après les «Parts Sociales de Classe C») d'une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe D (ci-après les «Parts Sociales de Classe D») d'une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe E (ci-après les «Parts Sociales de Classe E») d'une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe F (ci-après les «Parts Sociales de Classe F») d'une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe G (ci-après les «Parts Sociales de Classe G») d'une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe H (ci-après les «Parts Sociales de Classe H») d'une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe I (ci-après les «Parts Sociales de Classe I») d'une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe J (ci-après les «Parts Sociales de Classe J») d'une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune, entièrement souscrites et libérées;

(ci-après, chacune individuellement une «Classe de Part Sociale», et collectivement les «Classes de Parts Sociales»)

En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.

7.1. Le capital émis de la Société peut être augmenté, en une ou en plusieurs fois, par décision de l'associé unique ou, si la Société comporte plusieurs associés, par décision de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

7.2. Les termes utilisés dans cet article 7.2 ci-dessous auront la signification suivante:

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit aux distributions de dividendes conformément aux Statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables (pour éviter tout doute y compris la réserve de prime d'émission) et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, et (iii) le montant du Dividende

Préférentiel calculé en vertu de l'article 21.6 des Statuts, tels que déterminés chaque fois sur base des comptes intermédiaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + P + RC) - (PE + RL + DP)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables (y compris la réserve de prime d'émission)

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts

DP = le montant du Dividende Préférentiel calculé conformément à l'article 21.6 des Statuts.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intermédiaires de la Société conformément aux normes comptables Luxembourg GAAP à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Montant Total d'Annulation sera le montant correspondant aux profits issus de la vente d'une propriété détenue par la Société, réduits par le montant des Dividendes Préférentiels déterminés par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales afférentes sauf décision contraire de l'assemblée générale prise de la manière prévue pour une modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, entièrement ou partiellement, tel que décidé de temps en temps par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés, à condition cependant que la Société, à aucun moment, ne rachète et n'annule la classe de Parts Sociales de Classe A. En cas de rachat et d'annulation de l'entière d'une Classe de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la Classe de Parts Sociales J jusqu'à la Classe de Parts Sociales B).

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de l'entière d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre ci-dessus mentionné), chaque Classe de Parts Sociales donnera droit à ses détenteurs (au prorata de leur détention dans chaque Classe de Parts Sociales) à la portion du Montant Total d'Annulation comme déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés en rapport avec la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée, et les détenteurs des Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée devront recevoir de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée.

Art. 8. Parts Sociales.

8.1. Les Parts Sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions adoptées valablement par les associés et confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale des associés.

8.2. Tout associé qui souscrit aux Parts Sociales ou autrement acquière les Parts Sociales de la Société devra acquérir un montant proportionné de Parts Sociales dans chaque Classe de Parts Sociales émise et existante.

Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement transférables à des tiers, dans la limite cependant des restrictions contenues dans cet article.

Lorsque la Société a plusieurs associés, et dans la limite cependant des restrictions contenues dans cet article, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, mais les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social souscrit.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter toute une Classe de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'article 7.2, aucun associé ne peut transmettre ou autrement céder ses Parts Sociales d'une Classe à une personne sans transmettre simultanément ou autrement céder à cette personne un montant proportionné des Parts Sociales dans chaque autre Classe de Parts Sociales alors détenues par l'associé cédant.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

8.3. Un registre des associés est maintenu au siège social et sera examiné par tout associé sur demande.

8.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux présentes et uniquement dans la mesure autrement permise par la Loi.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérant(s) ne doivent pas être obligatoirement associé(s). Les gérant(s) peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou, si la Société comporte plusieurs associés, par décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil seulement en présence des circonstances extraordinaires qui devront être expliquées dans la procuration elle-même.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique moyennant une convocation préalable écrite de 24 heures (sauf en cas d'urgence), à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. En cas d'urgence, la nature et la raison d'une telle urgence devront être mentionnées dans la convocation de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants. Cependant, la participation à une réunion par tout autre moyen similaire de communication (autre que la présence physique) est autorisée seulement en présence des circonstances extraordinaires qui devront être expliquées dans les décisions afférentes du conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Cependant, une décision prise par écrit, pourra seulement être utilisée en présence des circonstances extraordinaires qui devront être expliquées dans la résolution elle-même.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Les dispositions des paragraphes précédentes ne sont pas applicables quand les décisions du conseil de gérance concernent les opérations journalières conclues dans les conditions normales.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Affectation des Résultats.

21.1. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

21.2. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social émis, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

21.3. Après dotation de la réserve légale, les associés détermineront comment le solde des bénéfices annuels nets sera employé en allouant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque Part Sociale d'une même Classe donne droit à la même portion dans la distribution.

21.4. Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule dix pour cent (0,10 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe A; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quinze pour cent (0,15 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe B; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe C; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe D; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0,30 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Classe E; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe F; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de classe G; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe H; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Classe I; et enfin,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes issus de la vente d'une propriété sous-jacente.

21.5. Si l'entièreté de la dernière Classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, c'est-à-dire initialement les Parts Sociales de Classe J) a été rachetée et annulée conformément aux articles 7.2 and 8 au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes correspondant aux profits issus de la vente d'une propriété sous-jacente devra alors être attribué à la dernière Classe de Parts Sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe I).

21.6. Pour le calcul du Montant Total d'Annulation, le «Dividende Préférentiel» devra être le montant total de la distribution auquel les détenteurs des Classes de Parts Sociales existantes (à l'exception de la dernière Classe de Parts Sociales devant être rachetées à ce moment) auraient droit conformément à l'article 21.4 à la date d'émission des Classes de Parts Sociales concernées jusqu'à leur date de rachat afférente, mais à l'exclusion des jours pour lesquels une distribution de dividendes a déjà été déclarée aux détenteurs de ces Classes de Parts Sociales (le cas échéant).

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément aux conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Les comptes intérimaires sont payés selon l'ordre de priorité mentionné à l'article 21.4 des Statuts;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale à moins que ladite réserve légale n'ait déjà été entièrement dotée conformément à l'article 21 des Statuts.

- Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés(s) ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif, sera partagé entre les associés de manière à parvenir sur une base globale au même résultat économique que les règles de répartition prévues pour les distributions de dividendes à l'article 21 des Statuts.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2014.

Souscription - Libération

D&S Asia Green Property Fund, S.A. SIF-SICAV, prénommée, représentée par Monsieur Juerg Syz et Monsieur Marcel Van Laetem, administrateurs autorisés, ont déclaré souscrire à cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales comme suit:

- L'entièreté des cent trente-deux mille (132,000) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune sont souscrites pour un montant total de souscription de cent trente-deux mille Dollars Hong-Kongais (132,000.- DHK);
- L'entièreté des deux mille (2,000) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune sont souscrites pour un montant total de souscription de deux mille Dollars Hong-Kongais (2,000.- DHK);
- L'entièreté des deux mille (2,000) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune sont souscrites pour un montant total de souscription de deux mille Dollars Hong-Kongais (2,000.- DHK);
- L'entièreté des deux mille (2,000) Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune sont souscrites pour un montant total de souscription de deux mille Dollars Hong-Kongais (2,000.- DHK);
- L'entièreté des deux mille (2,000) Parts Sociales de Classe E, ayant une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune sont souscrites pour un montant total de souscription de deux mille Dollars Hong-Kongais (2,000.- DHK);
- L'entièreté des deux mille (2,000) Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune sont souscrites pour un montant total de souscription de deux mille Dollars Hong-Kongais (2,000.- DHK);

- L'entièreté des deux mille (2,000) Parts Sociales de Classe G, ayant une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune sont souscrites pour un montant total de souscription de deux mille Dollars Hong-Kongais (2,000.- DHK);

- L'entièreté des deux mille (2,000) Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune sont souscrites pour un montant total de souscription de deux mille Dollars Hong-Kongais (2,000.- DHK);

- L'entièreté des deux mille (2,000) Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune sont souscrites pour un montant total de souscription de deux mille Dollars Hong-Kongais (2,000.- DHK);

- L'entièreté des deux mille (2,000) Parts Sociales de Classe J, ayant une valeur nominale d'un Dollar Hong-Kongais (1,- DHK) chacune sont souscrites pour un montant total de souscription de deux mille Dollars Hong-Kongais (2,000.- DHK);

Toutes les Parts Sociales ci-dessus mentionnées dont le montant total de souscription est de cent cinquante mille Dollars Hong-Kongais (150,000.- DHK) ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille Dollars Hong-Kongais (150,000.- DHK) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérants de Catégorie A:

- M. Juerg Syz, gérant, né le 29 janvier 1977, à Zurich, Suisse, ayant son adresse professionnelle à Asylstrasse 77, 8032 Zurich, Suisse;

- M. Andrew Goodridge, gérant, né le 12 mai 1973, à Mexico City, Mexique, ayant son adresse professionnelle au 291 Fumin Rd, Suite 706, 200031 Shanghai, République Populaire de Chine; et

Gérant de Catégorie B:

- M. Marcel Van Laetem, gérant, né le 24 août 1952, à Meise, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. SYZ, M. VAN LAETEM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33904. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106568/826.

(130129502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Woad Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 119.018.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Finesis Co. Limited, a Limited liability company duly incorporated, organized and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 35, Theklas Lusioti, Eagle Star House, 6th, CY-3030 Limassol, Cyprus and registered with the Registrar of Companies of Nicosia under number HE 183053 (the 'Sole Shareholder'),

hereby duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of WOAD PARTNERS S.A R.L., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119018, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the 'Company');

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated August 25, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o1808 of September 27, 2006;

- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the manager of the Company for its mandate from the date of its appointment up to the date of the present meeting;

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company, and

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Finesis Co. Limited, une société (Limited Company) dûment constituée et organisée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 35, Theklas Lusioti, Eagle Star House, 6th, CY-3030 Limassol, Chypre et enregistrée auprès du Registrar of Companies of Nicosia sous le numéro HE 183053 (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO DA-CHAO CONDE, employée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- le comparant détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination WOAD S.A R.L., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119018, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la 'Société');
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 25 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o1808 du 27 septembre 2006;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euros) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- le comparant a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- le comparant donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour leur mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société, et
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8688.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013108563/92.

(130131989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Eren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.599.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale, adoptée lors de sa réunion du 18 juin 2013, que:

L'Assemblée Générale décide de procéder au renouvellement des mandats suivants:

- Monsieur Pierre Dagallier, en tant que Membre du Directoire et Président du Directoire;
- Monsieur Alain Robillard, en tant que Membre du Directoire;
- Madame Nathalie Rehm, en tant que Membre du Directoire;
- PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en tant que Commissaire aux comptes.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant à statuer sur l'approbation des comptes 2015 de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le... juillet 2013.

Pour la société EREN S.A.

Alain Robillard / Pierre Dagallier

Membre du Directoire / Président du Directoire

Référence de publication: 2013097779/21.

(130119009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Funwood Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.152.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 12 juillet 2013:

1. que la démission de Ivo Hemelraad en tant que Gérant est acceptée avec effet au 9 juillet 2013;
2. que Roberto Seddio avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau Gérant avec effet au 12 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097821/15.

(130118255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

MVJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 75.871.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juin 2013

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate aussi le changement d'adresse professionnelle de l'administrateur délégué:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013099218/18.

(130120019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Metis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.725,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.152.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Widart

Gérant

Référence de publication: 2013099203/14.

(130119802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

MH Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 133.543.

Le bilan au 31.03.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013099206/14.

(130119850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Arten, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.288.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 mars 2013 à 14.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2013, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2013:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ARTEN, SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013100324/26.

(130122388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Aximo VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.158.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011, tenue en date du 08 juillet 2013 que:

Sont réélus, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- SEFIK BIRKIYE SPRL, avec siège social au 7, avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique), en qualité d'Administrateur A.
- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471. Luxembourg, en qualité d'Administrateur B.
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité d'Administrateur B.

Est réélu Administrateur-délégué pour la même période:

- SEFIK BIRKIYE SPRL, avec siège social au 7, avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique).

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- La société H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Est élu, en qualité d'Administrateur A, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- Monsieur Dogan Eray SERIMOZÜ, né le 02 mars 1959 à Incesu (Turquie), demeurant Avenue Jacques Brel 41/3, B-1200 Bruxelles (Belgique).

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013100334/25.

(130121762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Arclin Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.918.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juillet 2013.

Arclin Lux Holdings S.à r.l.

Johannes de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2013100280/13.

(130122032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Almagest Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.106.

Au motif des articles 9 et 75 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à l'article 79 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, la société ALMAGEST FUNDS SICAV S.A. a déposé les comptes annuels expertisés et approuvés pour la période du 29 Juin 2011 (date de la constitution) au 31 décembre 2011 et pour dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juillet 2013.

Jihad Taleb

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013100305/16.

(130121848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Altice Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.112.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 10 juillet 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 10 juillet 2013.

- Le siège social actuel de Altice VII S.a r l., associé unique de la Société, sera le suivant: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Mademoiselle Emilie SCHMITZ, gérante de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jérémie BONNIN, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

104134

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Laurent GODINEAU, gérant de la Société, est la suivante 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100312/20.

(130122396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Altillux-TP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3541 Dudelange, 116, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 144.821.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 19 décembre 2012, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital social de la société ALTILUX-TP s.à r.l. susvisée, est désormais réparti comme suit:

- Monsieur Pascal SEGUY, né le 10/02/1960 à Longeville les Metz, demeurant à 50, rue du Longeau - Les Hameaux de Marly, F-57155 Marly,	755 parts sociales
- Monsieur Jean-Noël FRENOIS, né le 13/11/1951 à Harol, demeurant à 1, rue du Grand Conseil, F-57070 Metz.	245 parts sociales
Total: mille parts sociales	1000 parts sociales

Pour extrait conforme,

Dudelange, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013100314/18.

(130122129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Almagest Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.106.

Au motif des articles 9 et 75 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à l'article 79 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, la société ALMAGEST FUNDS SICAV S.A. a déposé les comptes annuels expertisés et approuvés pour la période du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2012 et pour dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juillet 2013.

Jihad Taleb

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013100306/16.

(130121849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Almagest Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.106.

Au motif des articles 9 et 75 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à l'article 79 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, la société ALMAGEST FUNDS SICAV S.A. a déposé les comptes annuels expertisés et approuvés pour la période du 1^{er} Janvier 2013 au 30 Juin 2013 et pour dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juillet 2013.

Jihad Taleb

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013100307/15.

(130121850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Altice Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Be Ready S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.942.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 10 juillet 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 10 juillet 2013.

- L'adresse professionnelle actuelle de Mademoiselle Emilie SCHMITZ, gérante de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jérémie BONNIN, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Laurent GODINEAU, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100308/19.

(130121756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

INVESCO Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.049.

Extrait conforme des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 28 juin 2013

Les actionnaires ont décidé d'élire Mr. Douglas Sharp, résidant Radcliffe Dean, Ledborough Gate, Beaconsfield, Buckinghamshire HP9 2DQ, Royaume-Uni et accepté de renouveler les mandats de Mme. Marie-Helene Boulanger, Mr. Cormac O'Sullivan, Mme. Leslie Schmidt, Mr. Oliver Carroll et Mr. Carsten Majer en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Les actionnaires ont également décidé d'élire PricewaterhouseCoopers, dont le siège social est situé 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013100662/20.

(130122680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

International Car Exchange, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 50.767.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2013

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Nomination:

Madame Ingrid STEVENS, née à Auvelais (Belgique) le 2 novembre 1973, domiciliée à Gruusstrooss, 24 à L-9991 Weiswampach, au poste d'administrateur;

Monsieur Guiseppe DI GREGORIO, né à Lercara-Fredi (Italie) le 31 mars 1956, domicilié à Bois de la Croix Claire, 137 à B-4550 Nandrin, au poste d'administrateur;

Monsieur Stéphane DI GREGORIO, né à Liège (Belgique) le 18 mai 1976, domicilié à Bois de la Croix claire, 137 à B-4550 Nandrin, au poste de commissaire.

Les mandats prennent effet le 3 juin 2013 et se terminent à l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Révocation:

Révocation de la société Europe 94, du poste d'administrateur

Révocation de Monsieur ROUAULT Georges, du poste d'administrateur

Démission:

La société OPTIMAL CONSULT représentée par Monsieur Jean-Luc LOUIS du poste de commissaire

STENVENS I. / LOUIS J-L / VAN DE WERVE DE VORSSELAER M-T

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2013100661/24.

(130121847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Institut de Beauté Cleopatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4992 Sanem, 1, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.295.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013100659/14.

(130122433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Investissements Finances Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.247.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 11 juillet 2013

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société anonyme INVESTISSEMENTS FINANCES PARTICIPATIONS S.A. (jugement n°1021/13), dont le siège social à L-2146 LUXEMBOURG, 63-65, rue de Merl, a été dénoncé en date du 15 janvier 2007, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Me Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2013100663/16.

(130122270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

I.F.A. International Finance Assistance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 39.702.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

I.F.A International Finance Assistance Holding S.A, avec siège social à 25, Rue Andethana, L-6970 Oberanven, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.702.,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Anthony PREEL, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 juillet 2013 au greffe de la 6^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Maître Anthony PREEL

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2013100628/24.

(130122284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Industrial Investment Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.145.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 12 juillet 2013

L'associé unique d' Industrial Investment Services S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 12 juin 2013:

* Luxembourg Corporation Company S.A.

- de nommer le gérant suivant avec effet au 12 juin 2013 et ce pour une durée illimitée:

* Tony Whiteman, né le 24 Mai 1969 à Hamilton, Royaume-Uni demeurant au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013100631/16.

(130122276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Hiva Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 45.452.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013100624/14.

(130121996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Hideki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 15.224.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.583.

Extrait du contrat de contribution daté du 6 mai 2011 avec effet au 21 décembre 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 6 mai 2011 avec effet au 21 décembre 2010, EHHS S.à r.l. et Matsui S.à r.l. ont transférés la totalité des parts détenues dans la société de la manière suivante;

- 5342 parts sociales d'une valeur de 2850 Yen Japonais chacune à la société EHHS et Matsui S.e.n.c., 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013100621/16.

(130122609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Imm. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.908.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 mai 2013

1. Monsieur David GIANNETTI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

2. La société à responsabilité limitée Deloitte Audit a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Veuillez noter que le réviseur d'entreprises agréé DELOITTE S.A. s'est transformé en une société à responsabilité limitée sous la dénomination Deloitte Audit.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour IMM.LUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013100648/22.

(130122057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

ILG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 169.405.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date 21 novembre 2012 que:

- Monsieur Massimo Longoni, conseil économique, né le 6 décembre 1970 à Como, ayant son adresse au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société avec pouvoir de signature individuel.

En outre, il résulte que:

- Mr. Alain CHAUMET est résident au 61, Clancarty road, London, SW63HF, England, United Kingdom

- Mr. Aymeric CHAUMET est résident au 22, Sheperdess walk, London, N17LB, England, United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100644/16.

(130122552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

IFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 176.491.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juillet 2013

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de associé unique du 16.07.2013 de la société IFC S.A. il a été décidé:

Nomination de Madame Kristine Vanaga-Mihailova, née le 8 août 1979 à Riga, Lettonie, adresse professionnelle 6, Rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, comme administrateur de catégorie B avec effet du 12.06.2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2019;

Nomination de Monsieur Dimitri Balachov, né le 6 août 1973 à Vernier GE, Suisse, adresse professionnelle 11, cours de Rive, 1204, Genève, Suisse, comme administrateur de catégorie A avec effet du 12.06.2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2019;

Détermination de EZD S.à r.l. comme administrateur de catégorie B avec effet du 12.06.2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

Luxembourg, le 18.07.2013.

Référence de publication: 2013100639/19.

(130122660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Immobilière Green Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7374 Helmdange, 140, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.804.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011, tenue en date du 08 juillet 2013 que:

Sont réélus, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- SEFIK BIRKIYE SPRL, avec siège social au 7, avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique).
- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est réélu Administrateur-délégué pour la même période:

- SEFIK BIRKIYE SPRL, avec siège social au 7, avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique).

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- La société H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Est élu, en qualité d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- Monsieur Dogan Eray SERIMOZÜ, né le 02 mars 1959 à Incesu (Turquie), demeurant Avenue Jacques Brel 41/3, B-1200 Bruxelles (Belgique).

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013100651/22.

(130121809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

HBP Muelheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.748.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

HBP Muelheim S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013100618/13.

(130122569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Holden Recoveries VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 168.284.

—
En date du 11 juillet 2013, l'Assemblée Générale des associés a décidé de:

- Approuver la démission de Monsieur Iain Alexander Kennedy
- Modifier la composition du Conseil de gérance en convertissant les positions des gérants de catégorie A et de catégorie B en gérant. De ce fait, Messieurs Christophe Cahuzac et Marek Domagala deviennent gérants.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013097925/14.

(130118967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Holden Recoveries VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 168.281.

En date du 11 juillet 2013, l'Assemblée Générale des associés a décidé de:

- Approuver la démission de Monsieur Iain Alexander Kennedy
- Modifier la composition du Conseil de gérance en convertissant les positions des gérants de catégorie A et de catégorie B en gérant. De ce fait, Messieurs Christophe Cahuzac et Marek Domagala deviennent gérants.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013097926/14.

(130118983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Holden Recoveries VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 168.282.

En date du 11 juillet 2013, l'Assemblée Générale des associés a décidé de:

- Approuver la démission de Monsieur Iain Alexander Kennedy
- Modifier la composition du Conseil de gérance en convertissant les positions des gérants de catégorie A et de catégorie B en gérant. De ce fait, Messieurs Christophe Cahuzac et Marek Domagala deviennent gérants.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013097927/14.

(130118975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Thaic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.237.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 avril 2013

Huitième Résolution: Divers

- Modification du siège social

Les administrateurs décident de changer le siège social de THAIC S.A. du 6D, route de Trèves L – 2633 SENNINGERBERG au 6B, route de Trèves L – 2633 SENNINGERBERG, avec effet immédiat.

Référence de publication: 2013098439/12.

(130118702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Tailo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.109.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 juillet 2013

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 12 juillet 2013, le Conseil d'administration coopte en remplacement la société Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

104141

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013098433/22.

(130119187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Technet Investment Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.187.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013098436/14.

(130119322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

a_BAHN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.146.

—
Je soussignée Marion GUTH, née le 22 mai 1984 à Strasbourg, vous communique le changement d'adresse du siège social de la société a_BAHN SARL, ce en ma qualité de gérante, conformément à l'article 4 de nos statuts.

L'ancienne adresse:

a_BAHN

7 rue Jean-Baptiste Gelle

L-1620 Luxembourg

Voici la nouvelle adresse:

a_BAHN

1 avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Lundi, le 15 Juillet 2013.

Marion.

Référence de publication: 2013101062/18.

(130122793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

2M Toitures Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 178.726.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Je soussigne Mickael MALMONTE, Directeur de la société 2M Toitures LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N° 08615161:) souhaite créer la succursale 2M Toitures SARL à 49 Duarrefstrooss, L-9964 Huldange.

Cette succursale aura pour objet le commerce et autres services. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 18/07/2013.

Le représentant de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg sera Monsieur Mickael MALMONTE. Il a le pouvoir de signature et tous les pouvoirs au sein de la succursale et vis à vis des tiers.

104142

Mickael MALMONTE

Directeur

Référence de publication: 2013101055/17.

(130122578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

1645644 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 38.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 177.265.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 10 mai 2013 entre la société CENOVUS ENERGY INC. et CENOVUS INTERNATIONAL INVESTMENTS S.à r.l. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B176368, que CENOVUS ENERGY INC. a cédé 300 parts sociales de la Société, à CENOVUS INTERNATIONAL INVESTMENTS S.à r.l. avec effet au 10 mai 2013.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013101053/17.

(130121729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Immochele, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 147.140.

—
Assemblée Générale Extraordinaire le 13 juin 2013.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme «IMMOCHELLE» ayant son siège à Beringen, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 147 140.

Première Résolution:

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de transférer le siège de l'activité au 5 Allée John W. Leonard à 7526 Mersch en date du 10/6/2013.

Deuxième Résolution:

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Monsieur Pierre Kaminsky comme commissaire aux comptes à dater du 10/6/2013.

Troisième Résolution:

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer Monsieur Jean-Paul Legoux, demeurant au 11 rue Letellier à 1932 Luxembourg, à dater de ce jour à la fonction de commissaire aux comptes, jusqu'à la date du 12/6/2019.

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2013097952/20.

(130119207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Gridway S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.169.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 avril 2013 que:

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

- Dana HRUBA, né le 25 mai 1984 à Nová Bana (Slovaquie), demeurant à DLHA Luka 36, 96801 Nova Bana, Slovaquie
- Vittorio VENTURA, né le 04 novembre 1975 à Milan (Italie) demeurant à Jakubovo Nam. 3, 81109 Bratislava, Slovaquie

- Laurent MULLER, Docteur en Economie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans:
- la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
Les mandats des Administrateurs, Président du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013097901/24.

(130119452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Guyan, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.825.

—
EXTRAIT

Monsieur du BOIS Marc déclare en date du 08 février 2013, faire une donation de la nue-propriété de quinze (15) parts sociales à chacun de ses deux enfants:

- Mademoiselle du BOIS Barbara Marie Anne Guy, demeurant à 17, avenue des Moines, B- 1420 Braine-L'Alleud;
- Monsieur du BOIS Louis Guy Bernard Anne, demeurant à 17, avenue des Moines, B- 1420 Braine-L'Alleud.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013097907/16.

(130118816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Holden Recoveries III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 159.509.

—
En date du 11 juillet 2013, l'Assemblée Générale des associés a décidé de:

- Approuver la démission de Monsieur Iain Alexander Kennedy
- Modifier la composition du Conseil de gérance en convertissant les positions des gérants de catégorie A et de catégorie B en gérant. De ce fait, Messieurs Christophe Cahuzac et Marek Domagala deviennent gérants.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013097921/14.

(130118968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

JACOBS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.740.650,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 68.712.

—
Decision of the board of managers dated June 4, 2013

Following the first resolution, and in accordance with articles 51, paragraph 5, and 52 of the commercial law of August 10th, 1915, the Board of Managers decides further to the resignation of Mr Robert MATHA of his mandate as Manager, to appoint in replacement Mr Marius BELLO, Director of companies, born on May 27, 1960 with address at Venkelgaarde 4, 2803 RL Gouda The Netherlands as Manager with effect April 30, 2013.

The new Manager will terminate the mandate of the Manager who resigned and the renewal of his mandate is subject to the approval of the Annual General Meeting.

104144

Version française

Décision du conseil, de gérance du 4 juin 2013

Suite à la première résolution, et en vertu des articles 51, alinéa 5, et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil de Gérance décide suite à la démission de Monsieur Robert MATHA de son mandat de Gérant, de nommer Monsieur Marius BELLO, né le 27 mai 1960 résidant à Venkelgaarde 4, 2803 RL Gouda The Netherlands en qualité de Gérant de la société avec effet au 30 avril 2013.

Le nouveau Gérant terminera le mandat du Gérant démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Copie certifiée conforme

FIDUPAR

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013097996/27.

(130118284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Inter European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097978/10.

(130118600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Nord Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 13, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 143.300.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16/07/2013.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013099234/17.

(130120606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Mediobanca International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.885.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 juin 2013

Il résulte du procès-verbal que:

1. M. Stefano BIONDI, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a été coopté en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat devra être confirmé lors de la prochaine assemblée générale.

2. M. Luca Tiziano MACCARI a démissionné de son mandat d'Administrateur-Délégué de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2013.

3. M. Stefano BIONDI est nommé en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société en remplacement de M. Luca Tiziano MACCARI. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle pour l'approbation des comptes de l'année finissant le 30 juin 2013.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Alex Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2013099197/21.

(130120695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Merac, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 91, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg E 2.017.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2013

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution:

Il a été décidé de transférer, avec effet au 15 juillet 2013, le siège social de L-8327 Olm, 8, rue de l'Indépendance, vers L-2124 Luxembourg, 91, rue des Maraîchers.

Deuxième résolution:

En exécution de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 4, phrase 1^{er}, des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Article quatre.- Le siège social est établi à Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 juillet 2013.

Pour MERAC,

Société civile immobilière

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013099201/21.

(130120563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Monheim Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 105.719.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013099211/12.

(130120515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Menaa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.045.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099200/10.

(130120847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Medihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 28.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099196/10.

(130120569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Meloc Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 42.412.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099199/9.

(130120564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Croix Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 164.236.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique du 25 avril 2013 à 18:15 heures

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de monsieur Frédéric Seince, demeurant professionnellement 51 Avenue de la Gare L-1611 en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels 2013.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A., demeurant professionnellement 57 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, pour les exercices comptables commençant en janvier 2012 et en janvier 2013.

Référence de publication: 2013100446/16.

(130122223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Queensgate Investments I Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 178.820.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty first day of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

Queensgate Investments I S.à r.l., a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 167 580

acting in its capacity of managing general partner (associé gérant commandité) of Queensgate Investments Fund I, a limited liability partnership (société en commandite simple) incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 167648,

here represented by Mr Jorrit CROMPVOETS, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated June 19, 2013.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object

Art. 1. Corporation. There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Queensgate Investments I Holdco 2 S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Issued capital. The capital is set at FIFTEEN THOUSAND BRITISH POUNDS (15,000.- GBP) divided into fifteen thousand (15,000) shares of ONE BRITISH POUND (1.- GBP) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Shares. The capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Laws. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder ("associe"), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Laws.

The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Laws, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Chapter III. Management

Art. 10. Managers. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held.

Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 11. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Managers' liability - Indemnification. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholders

Art. 13. Powers of the shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 14. Annual general meeting. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

Art. 15. Place of general meetings. General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Notice of general meetings. The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager(s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 17. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 18. Proceeding. A board of the meeting ("bureau") shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

Art. 19. Vote. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 20. Financial year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December the same year.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Allocation of results. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Matters not provided

Art. 24. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on the last day of December 2013.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed by Queensgate Investments Fund I, prenamed, which is the sole shareholder of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of FIFTEEN THOUSAND BRITISH POUNDS (15,000.- GBP) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate - Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1500.

The share is valued at EUR 17,577.

Resolutions of the sole shareholder

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

- The shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint:

* GODFREY ABEL, manager, born in Brixworth, United Kingdom, on 2 July 1960, with professional address at 30, rue de Crecy, L-1364, Grand-Duchy of Luxembourg;

* BERNARD HERMAN, manager, born in Haine-Saint-Paul, Belgium, on 15 July 1956, with professional address at 41, Rue de Cinq-Septembre, Haine-Saint-Paul, Belgium; and

* JOHAN ERIKSSON, manager, born on 18 September 1979 in Norberg (Sweden), with professional address at 22-23 Old Burlington Street, 1st Floor, London W1S2JJ - The shareholder resolved to set the address of the corporation is 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Queensgate Investments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-duché du Luxembourg ayant son siège social a 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 167 580,

agissant en sa qualité d'associé gérant commandité de Queensgate Investments Fund I, une société en commandite simple constituée et existante sous les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, R.C.S. B 167648,

ici représentée par Mr Jorrit CROMPVOETS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 19 juin 2013.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Siège et Objet

Art. 1^{er} . La société. Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la

location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination "Queensgate Investments I Holdco 2 S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital EMIS. Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE LIVRES STIRLING (15,000.- GBP) représenté par quinze mille (15,000) parts sociales de une Livre Stirling (1.- GBP) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Le capital de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants, sur un doucement unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès verbal faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé (s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 12. Responsabilité des gérants - Indemnisation. Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Chapitre IV. Des associés

Art. 13. Pouvoir des associés. Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Assemblée Générale annuelle des associés. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

Art. 15. Lieux des assemblées générales. Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

Art. 16. Convocation aux assemblées générales. Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 17. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 18. Procédure. Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.

Art. 19. Vote. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société, lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

Art. 21. Approbation des Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Distribution des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 24. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le dernier jour de décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites par QUEENSGATE INVESTMENTS FUND I, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE LIVRES STIRLING (15.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais - Evaluation

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1500.

Le capital social est évalué à EUR 17.577.

Décisions de l'associé unique

L'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- L'associé décide de nommer en tant que gérants:

* GODFREY ABEL, gérant, né a Brixworth, Royaume-Uni, le 2 juillet 1960, résident professionnellement au 30, rue de Crecy, L-1364, Grand-Duché du Luxembourg;

* BERNARD HERMAN, gérant, né a Haine-Saint-Paul, Belgique le 15 juillet 1956, résident professionnellement au 41, Rue de Cinq-Septembre, Haine-Saint-Paul, Belgique; et

* JOHAN ERIKSSON, gérant, né le 18 Septembre 1979 au Norberg (Sweden), résident professionnellement au 22-23 Old Burlington Street, 1st Floor, Londres W1S2JJ

- L'associé décide que l'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Crompvoets et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: LAC/2013/29674. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103551/508.

(130125600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Millepertuis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099209/9.

(130119712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Torlake Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.615.

In the year two thousand and thirteen, on sixteenth of July.

Before us Maître Karine REUTER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Particulier Fonds Compana, a private foundation having its registered office at 45, Pareraweg, Willemstad, Curacao, registered with the Curacao Chamber of Commerce & Industry under number 114330,

here represented by residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy, acting as the shareholder of

Torlake Holding Luxembourg S.A.

a société anonyme, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen,

registered with the Luxembourg trade and companies register under number B976.15.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations and resolutions of the general meeting:

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on 17th of December, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 15th January, 2004, number 55, page 2625.

The articles of incorporation have not been amended since the incorporation.

The Company's subscribed share capital is currently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

I. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation
3. Appointment of a Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

II. The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and

by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meetings, no convening notices were necessary.

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The shareholder appoint Fairland Property Limited having its registered office at Wickams Cay 1, P.O Box 957, Road Town (Tortola), British Virgin Islands, registered under number 517295 with the Trade Registry of the British Virgin Islands, to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 141 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10th August 1915 (the "Law").

He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorization of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Expenses

The expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil treize, le seize juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Stichting Particulier Fonds Compana, une fondation ayant son siège social à 45, Pareraweg, Willemstad, Curacao, inscrite au registre des compagnies de Curacao sous le numéro 114330,

ici représenté par

demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle est annexée aux présentes,

lesdites parties comparantes agissant en leur qualité d'actionnaires uniques de la société

Torlake Holding Luxembourg S.A.

une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B976.15.

La dite partie comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

La société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2003,

publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 janvier 2004, numéro 55, page 2625.

Le capital social de la société est fixé à la somme de trente-et-un mille euros soixante-dix-huit cents (EUR 31,000.-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Ordre du Jour

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
4. Divers

Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent

procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Reste pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

II. L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés et présents se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable. La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre ainsi volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Fairland Property Limited, établie et ayant son siège social à Wickams Cay 1, P.O. Box 957, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques inscrite sous le numéro 517295 au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, à la fonction du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'associé unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Frais

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.300.- EUR (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante ainsi qu'aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signés: F. DE PETTER, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9480. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104646/140.

(130126351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.557.

L'assemblée générale annuelle de la Société du 15 juillet 2013 a décidé de renouveler le mandat de KPMG, ayant siège au 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels se clôturant au 31 Décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bertrange, le 22 juillet 2013.

Pour le compte d'EAST Capital (LUX) SCA, SICAV-SIF

Olivier Lansac

Référence de publication: 2013103134/15.

(130125474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Bar do Brasil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 41, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.864.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le huit juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Manuel Luis MACEDO, gérant de société, né Rio de Janeiro (Brésil) le 11 décembre 1965

demeurant à L-3544 Dudelange, 21, rue Jean Wolter

2.- Monsieur José Ricardo RODRIGUES CABELEIRA, machiniste, né à Cianorte (Brésil) le 20 mars 1980,

demeurant à L-4025 Esch/Alzette, 40, rue de Belvaux

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

BAR DO BRASIL S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec restauration,
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de tous marchandises.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Dudelange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Manuel Luis MACEDO, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur José Ricardo RODRIGUES CABELEIRA, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Manuel Luis MACEDO, prénommé,
- II.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur José Ricardo RODRIGUES CABELEIRA, prénommé,
- III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.
- IV.- Le siège social de la société se trouve à L-3441 Dudelange, 41, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Macedo, Rodrigues Cabeleira, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9063. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013103926/76.

(130126554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Ecolab Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.985.

Extrait du contrat de cession de parts

Le 25 octobre 2012, Nalco Global Holdings B.V. a transféré 146.750 parts sociales de la Société de la manière suivante:

- 146.750 parts sociales d'une valeur de EUR 0,01 chacune, à la société Ecolab NL 11 B.V. une besloten vennootschap de droit néerlandais, avec siège social à Iepenhoeve 7, 3438 MR Nieuwegein, Pays-Bas et immatriculée auprès du Kamer van Koophandel sous le numéro 56150547.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013103136/17.

(130125990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.